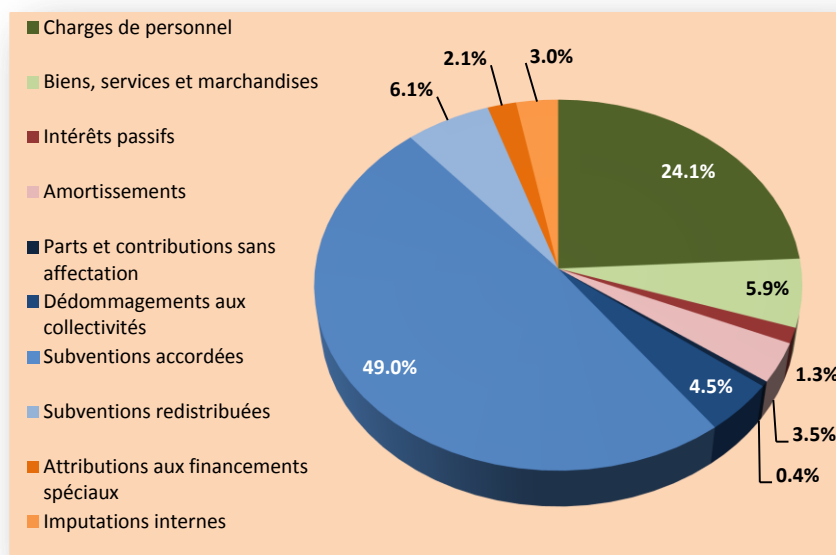


## COMPTES 2014 DE L'ÉTAT DE NEUCHÂTEL

### Statistique financière



Juin 2015

Département de l'économie  
et de l'action sociale

Service de statistique

## Sommaire

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>3</b>
<b>DONNÉES FINANCIÈRES</b>	<b>3</b>
Vue d'ensemble	3
Compte de fonctionnement	4
Compte des investissements	5
Dette, intérêts passifs et taux d'intérêts moyen	6
Charges par nature du compte de fonctionnement	7
Revenus par nature du compte de fonctionnement	8
Compte de fonctionnement selon la classification fonctionnelle	9
Bilan	10
<b>INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>11</b>
Degré d'autofinancement	11
Capacité d'autofinancement	11
Quotité des intérêts	12
Quotité de la charge financière	12
Degré de couverture des charges	13
Degré de couverture des revenus déterminants	13
Poids des intérêts passifs	14
Effort d'investissement	14
Dette par habitant	15

**Avant-propos**

Lors de la publication en 2014 de la fiche de statistique financière relative aux comptes 2013, nous avons relevé le déficit de 15.4 millions (hors prise en compte des provisions réalisées en lien avec la recapitalisation de Prevoyance.ne). Le résultat des comptes 2014, légèrement excédentaires est plus réjouissant

Nous avons par ailleurs évoqué la croissance excessive des charges dans certains domaines fonctionnels et avons souligné leur évolution disproportionnée par rapport à celle des revenus de l'Etat. En premier lieu, les charges relatives à la santé affichaient une croissance annuelle moyenne particulièrement importante de 7.33% sur une période de cinq ans, entre 2008 et 2013 et même de 9.9% sur une période plus courte de deux ans, de 2012 à 2013. Les domaines de la prévoyance sociale et de l'enseignement affichaient eux aussi des rythme de croissance préoccupants.

A cet égard, même s'il est trop tôt pour annoncer la maîtrise durable de la croissance des charges dans ces domaines, l'exercice 2014 reflète une nette amélioration. Sur la base de données épurées des opérations extraordinaires concernant les provisions, les fonds ou les réserves, la croissance des charges d'enseignement est nettement inférieure en variation annuelle (+0.9%) à la croissance annuelle moyenne depuis 2010 pour ce domaine (1.9%). Le domaine de la santé affiche également un net ralentissement de la croissance des charges en variation annuelle (+2.5%) par rapport à la croissance moyenne depuis 2010 (+6%).

Il est également encourageant de constater la bonne maîtrise des charges de personnel de l'administration cantonale, qui affichent une diminution de plus de 10 millions par rapport à la prévision budgétaire (sans considérer la participation à la réserve de fluctuation de valeur de prevoyance.ne pour près de 100 millions).

Encourageante également, l'évolution des principaux indicateurs financiers: degré d'autofinancement en forte hausse, à 116%, très nettement en-dessus de la limite de 70% fixée dans le cadre du frein à l'endettement; degré de couverture des revenus déterminants à l'équilibre, très nettement en deçà de la limite négative de -2% fixée dans le cadre du frein à l'endettement; diminution du poids des intérêts passifs à 3.1%, poursuivant une tendance constante à la baisse ces dernières années. L'amélioration sensible de la dette par habitant est également à souligner. Celle-ci diminue de plus de 600.- pour passer sous la barre des 8000 francs par habitants, se rapprochant sensiblement de la moyenne suisse située à 7'535 francs par habitants. Par rapport à son niveau de 2004, année qui précéda l'entrée en vigueur du frein à l'endettement, il est intéressant de noter que la dette a diminué de près d'un tiers et que les charges d'intérêts passifs ont diminuées de plus de la moitié.

Ces constats sont très encourageants pour le Conseil d'Etat. Ils sont la preuve que les efforts engagés depuis plusieurs exercices portent leurs fruits et la démonstration que l'objectif de maîtrise de la croissance des charges est réalisable si les efforts se poursuivent.

Sur le plan des revenus, les perspectives demeurent en revanche préoccupantes. Outre une nouvelle diminution probable des recettes issues de la fiscalité des personnes physiques, conséquence logique des mesures de réforme en cours, le canton va devoir faire face à une baisse significative des montants perçus dans le cadre de la péréquation intercantonale.

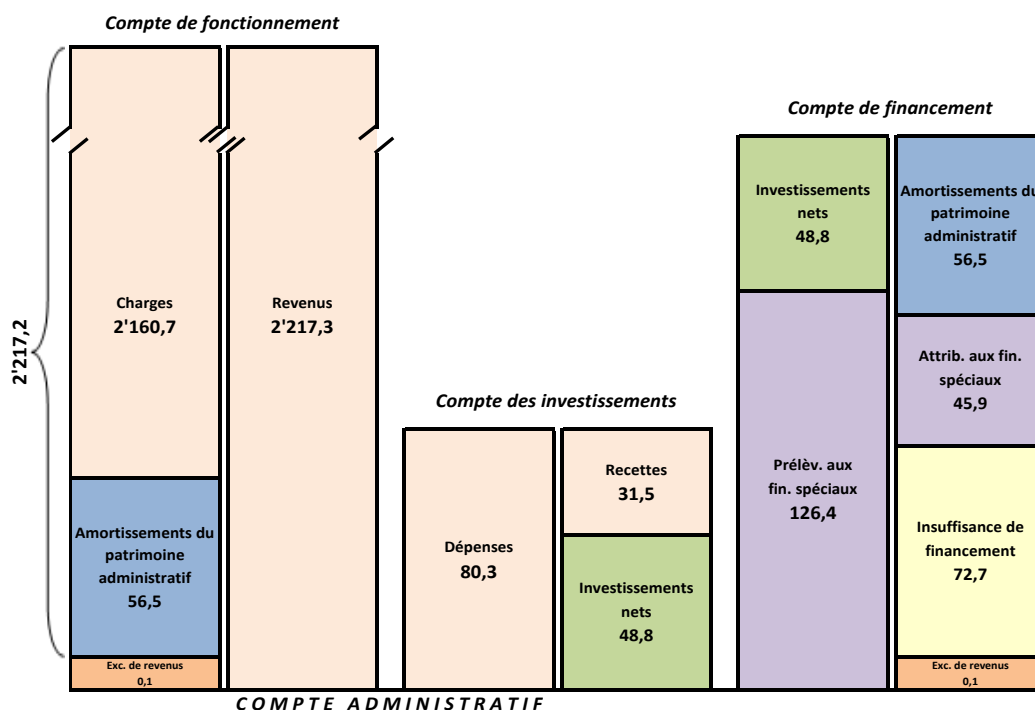
Pour y faire face, le Conseil d'Etat compte poursuivre les efforts de redressement et d'assainissement des finances cantonales. En lien avec le projet de réforme de la gouvernance des partenariats, il continuera d'accorder une attention particulière aux entités subventionnées. En parallèle, les initiatives visant à moderniser l'administration centrale se poursuivront. Ces efforts et les résultats qu'ils ont permis d'obtenir s'inscrivent en toute cohérence avec les exigences de réduction des charges qu'a formulées le Grand Conseil dans sa motion 13.186.

La poursuite des réformes fiscales engagées, qui doivent restaurer l'attractivité de notre canton, est à ce prix, tout comme la restauration de la capacité d'investir de la collectivité afin de maintenir et de développer son patrimoine cantonal. Car l'assainissement durable des finances découle aussi de notre capacité à stimuler la prospérité.

Laurent Kurth, conseiller d'Etat

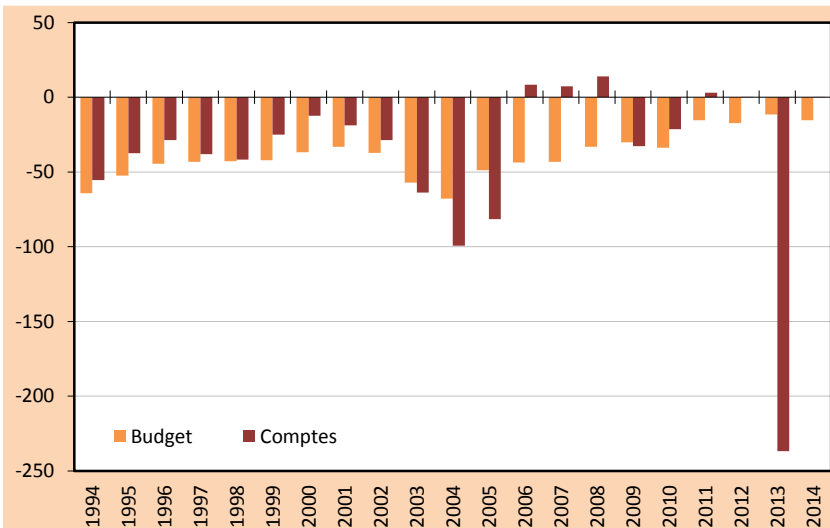
**Vue d'ensemble des trois comptes 2014 de l'Etat en millions de francs**

Conformément au premier modèle comptable harmonisé en vigueur, les comptes de l'Etat se présentent en trois parties : le compte de fonctionnement, le compte des investissements et le compte de financement qui découle du résultat des deux autres. Le compte de fonctionnement 2014 boucle sur un léger bénéfice de 73'184 francs, le compte des investissements sur des dépenses nettes de 48,8 millions et le compte de financement sur une insuffisance de financement à hauteur de 72,7 millions de francs.



Les prélèvements aux financements spéciaux sont particulièrement élevés en raison de la dissolution de la provision pour la réserve de fluctuation de valeur de prevoyance.ne (99,3 millions). Sans considérer cet élément particulier, les prélèvements atteindraient par conséquent 27,1 millions de francs

**Budget et comptes de fonctionnement (résultat net) en millions de francs**



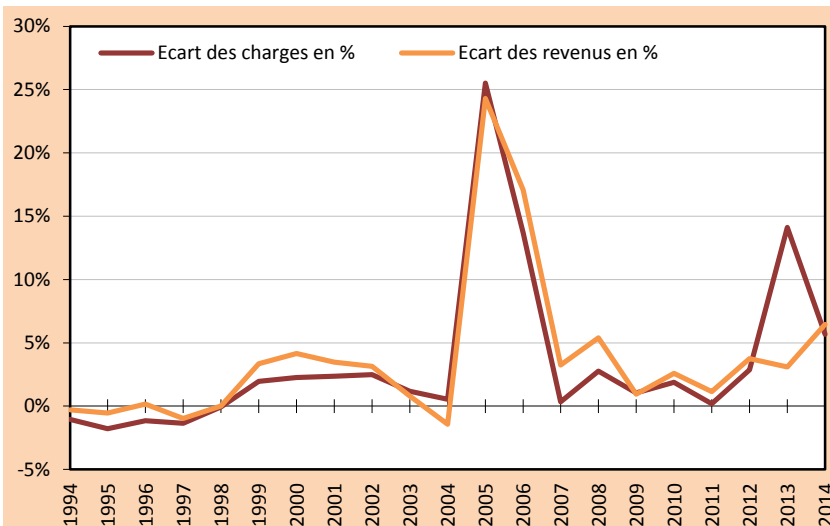
Le budget et le compte de fonctionnement comprennent les charges (y compris amortissements) et les revenus courants.

Ce graphique permet de comparer la pertinence des prévisions budgétaires. Plus l'écart entre le budget et les comptes est faible, plus les prévisions sont correctes.

Le budget 2014 tablait sur un déficit de 15,4 millions de francs. Les comptes 2014 présentent quant à eux un bénéfice d'environ 73'000 mille francs. Il s'agit du sixième résultat bénéficiaire depuis 2006.

Rappelons que l'exercice 2013 comptabilise pour près de 221,4 millions de provisions pour la recapitalisation de prévoyance.ne. Sans tenir compte de cette incidence, le déficit aurait atteint 15,4 millions

**Ecart entre les résultats (comptes) et les prévisions (budgets) du compte de fonctionnement en pourcent**

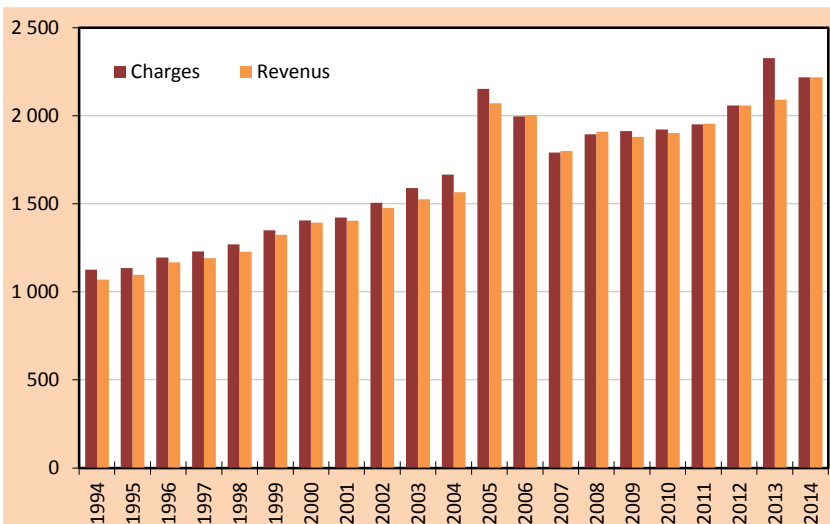


La comparaison des écarts de charges ou de revenus entre le budget et les comptes permet d'affiner l'analyse de la pertinence des prévisions budgétaires.

En 2014, l'écart des charges entre le budget et les comptes s'établit à +5,7%. Au niveau des revenus, cet écart équivaut à +6,5%. Ces écarts sont influencés par un montant de l'ordre de 100 millions au titre de la participation à la réserve de fluctuation de valeur de prévoyance.ne (charge) ainsi que la dissolution de la provision créée à cet effet l'année dernière (revenu).

Les écarts particulièrement importants en 2005, 2006 et 2013 proviennent des opérations en lien avec l'Or BNS (charges et revenus), le principe d'échéance (charges et revenus) et la recapitalisation de prévoyance.ne (charges).

**Charges et revenus du compte de fonctionnement en millions de francs**



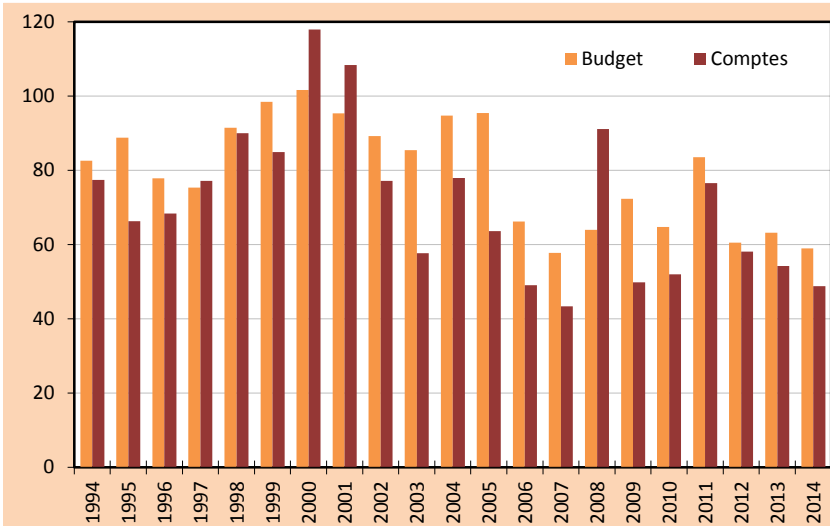
En 2014 les charges et les revenus du compte de fonctionnement atteignent des montants quasiment identiques avec un peu plus de 2,2 milliards de francs.

Les comptes 2005 englobent des opérations au titre, du versements de la BNS au canton suite à la vente d'or excédentaire (425,8 millions de revenus extraordinaires ayant donné lieu à un amortissement du découvert).

Les comptes 2006 marquent le passage au principe d'échéance (effets liés au rattrapage aussi bien du côté des charges que des revenus).

Les charges relatives aux comptes 2013 comprennent la création de provisions pour prévoyance.ne.

**Investissements nets selon les budgets et les comptes en millions de francs**



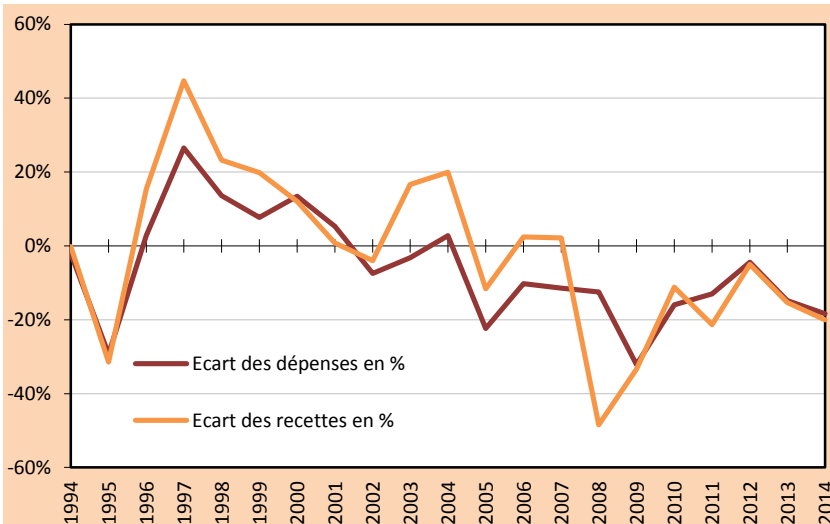
Le budget et le compte des investissements comprennent les dépenses et les recettes pour la constitution de valeurs durables appartenant au patrimoine administratif.

Ce graphique permet de comparer la pertinence des prévisions budgétaires dans le domaine des investissements.

Si le volume des investissements est significativement inférieur aux prévisions, la situation est préoccupante. La substance du patrimoine cantonal n'est alors pas renouvelée.

Pour l'année 2014, le budget prévoyait des investissements nets à hauteur de 59 millions de francs. Le résultat des comptes affiche des dépenses nettes de 48,8 millions de francs.

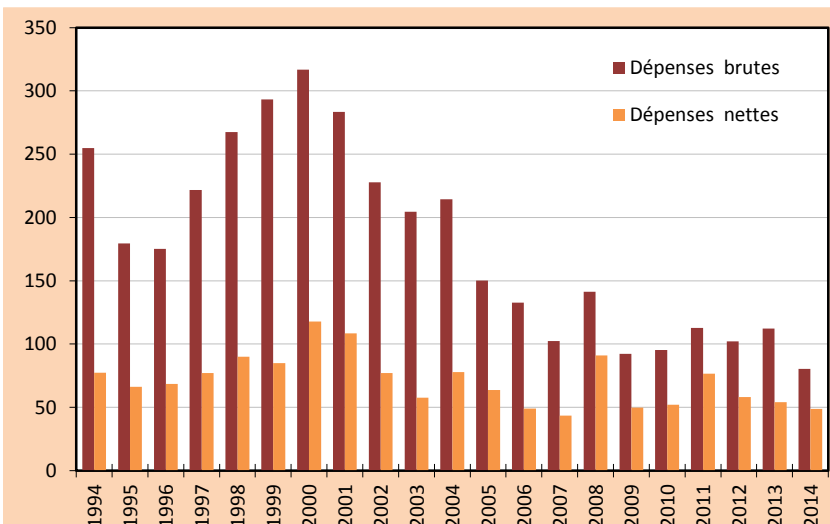
**Écarts entre les résultats (comptes) et les prévisions (budgets) du compte des investissements en pourcent**



A l'instar de ces six dernières années, tant les dépenses que les recettes du compte des investissements sont inférieures aux montants budgétés. Ainsi, en 2014, l'écart des dépenses se monte à -18,4% et celui des recettes à -20%.

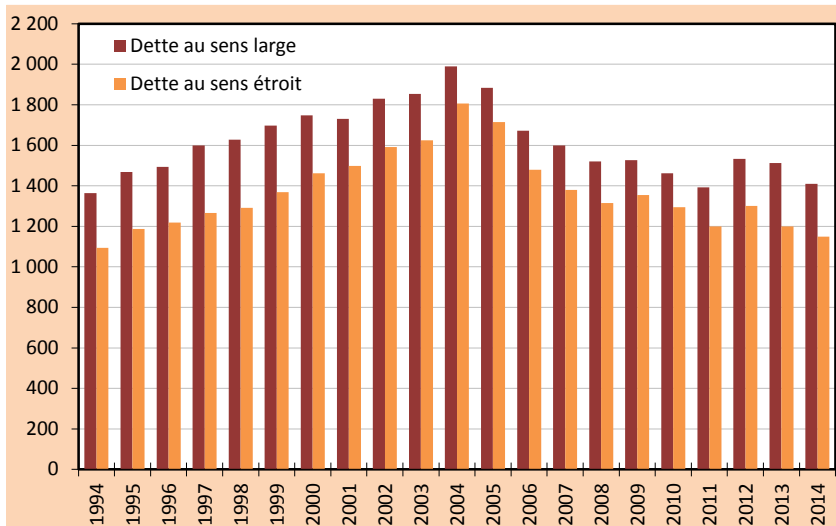
Cela fait maintenant plusieurs années que les dépenses d'investissement sont systématiquement inférieures aux prévisions. L'introduction d'un l'écart statistique (Overbooking) prévu dans la nouvelle loi sur les finances (LFinEC) devrait permettre d'améliorer cette situation.

**Dépenses brutes et nettes du compte des investissements en millions de francs**



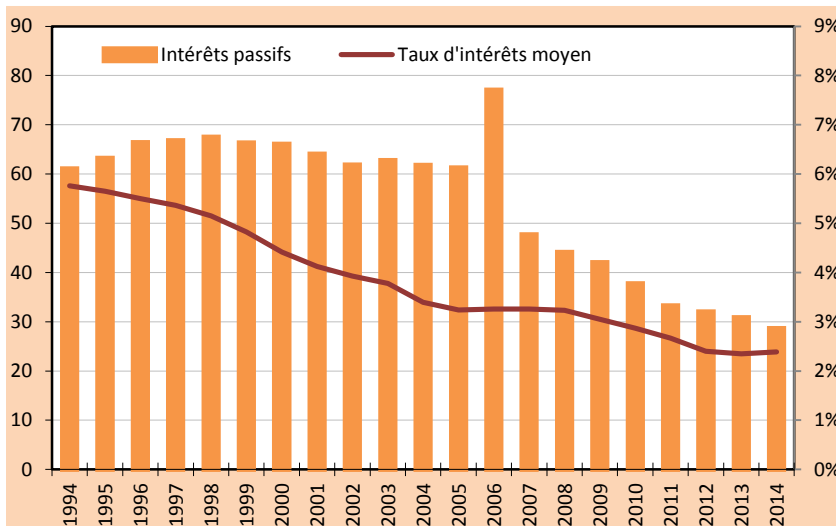
En 2014, les dépenses brutes du compte des investissements atteignent 80,3 millions et les dépenses nettes 48,8 millions de francs. Les valeurs de ces dernières années restent sensiblement éloignées de celles constatées à la fin des années 90 et début 2000, influencées par les importants travaux routiers.

**Dettes au 31 décembre en millions de francs**



La dette au sens étroit est de 1,15 milliard en 2014. Celle-ci fait référence aux emprunts en cours auprès des instituts financiers (reconnaissances de dettes, emprunts par obligations et emprunts privés). La dette au sens large est de 1,41 milliard et comprend encore d'autres engagements qui sont inscrits au passif du bilan (engagements courants et montants dus à la Confédération pour l'aide aux exploitations paysannes, les fonds d'investissements agricoles, les emprunts forestiers et les prêts NPR.). Dans ses deux appellations, la dette diminue pour la deuxième année consécutive.

**Intérêts passifs sur les dettes à moyen et long terme en millions de francs et taux d'intérêts moyen en pourcent**



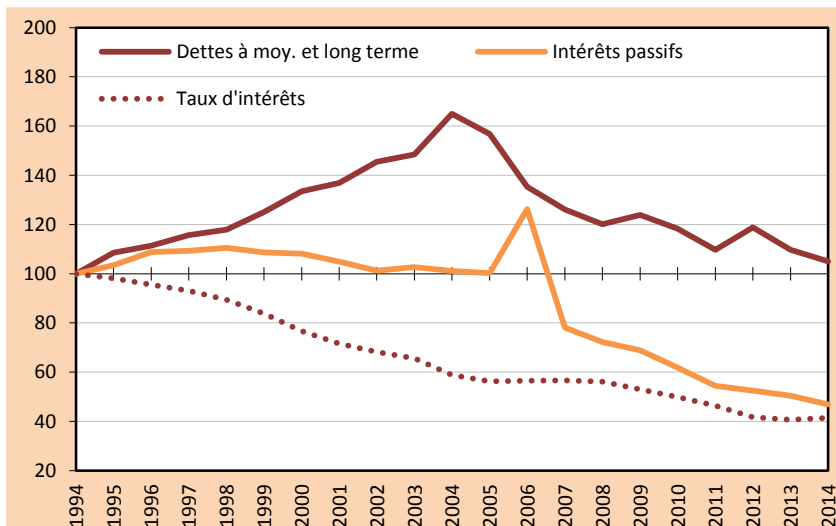
Les intérêts passifs dépendent du montant de la dette et des conditions d'emprunts (taux d'intérêts).

Une baisse du taux d'intérêts moyen engendre une diminution du montant des intérêts passifs à la charge ou du canton. Au contraire, une hausse du taux d'intérêts moyen a un effet levier sur le volume des intérêts passifs.

Les comptes 2014 laissent apparaître un montant de 28,6 millions d'intérêts passifs et un taux d'intérêts moyen de 2,39%.

Le passage au principe d'échéance explique le pic constaté en 2006 au niveau des intérêts passifs (rattrapage de quelque 21 millions).

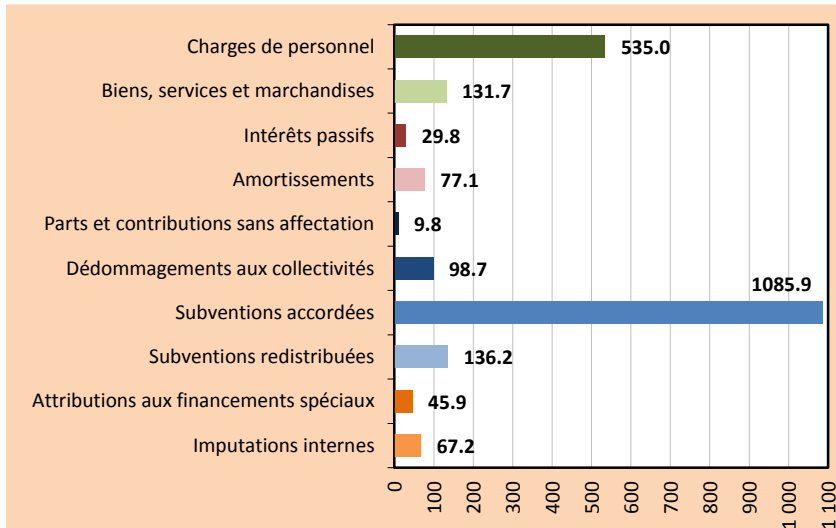
**Indice des dettes à moyen et long terme, des intérêts passifs et du taux d'intérêts moyen base 1994=100**



L'influence de la dette et des taux d'intérêts sur les intérêts passifs est particulièrement visible sur le graphique ci-contre qui présente l'évolution de ces variables en termes d'indices.

Ainsi, en prenant comme référence les comptes de l'année 1994, tant les intérêts passifs (46,9 points) que le taux d'intérêt moyen (41,4 points) affichent une baisse par rapport à cette date. La dette en revanche est légèrement supérieure avec un indice s'établissant à 105 points.

Charges par nature du compte de fonctionnement 2014 en millions de francs

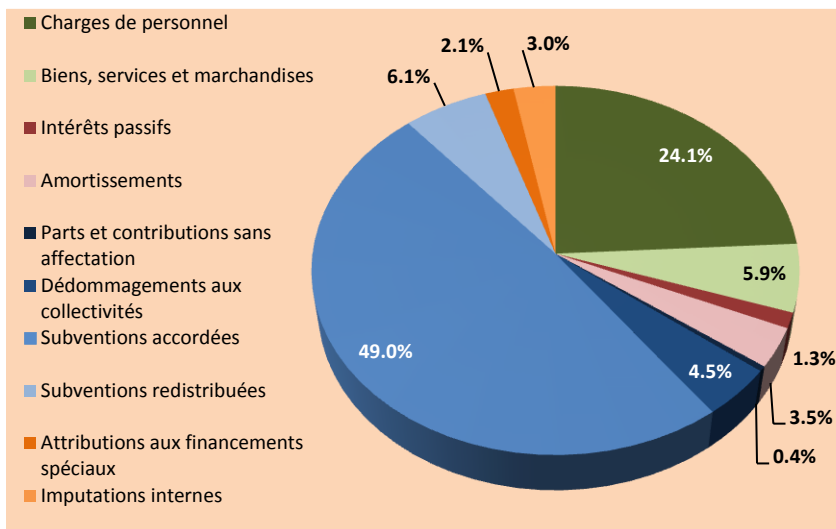


La classification par nature des charges et des revenus du compte de fonctionnement (ou classification spécifique) regroupe les flux financiers en fonction du type d'opérations concernées.

La récapitulation des charges par nature met en évidence le poids financier que constituent les subventions accordées sur les comptes de l'Etat. Ainsi, en 2014, celles-ci se montent à 1085,9 millions de francs.

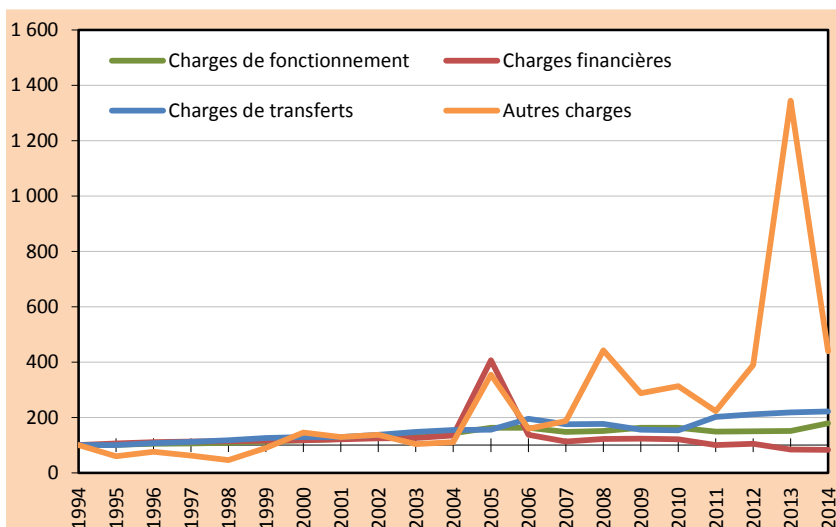
Suivent ensuite les charges de personnel avec 535 millions. Ce montant doit toutefois être nuancé en regard des 100 millions de francs au titre de la participation à la réserve de fluctuation de valeur de prévoyance.ne.

Charges par nature du compte de fonctionnement 2014 en pourcent



La récapitulation des charges par nature en pourcent, illustrée dans le graphique ci-contre, permet de bien se rendre compte du poids financier que représentent les subventions accordées (49% du total des charges).

Indice des charges par nature (base 1994=100)



Afin de rendre la lecture du graphique ci-contre plus aisée, les charges par nature sont regroupées en quatre catégories:

**Charges de fonctionnement** (charges de personnel + biens, services et marchandises)

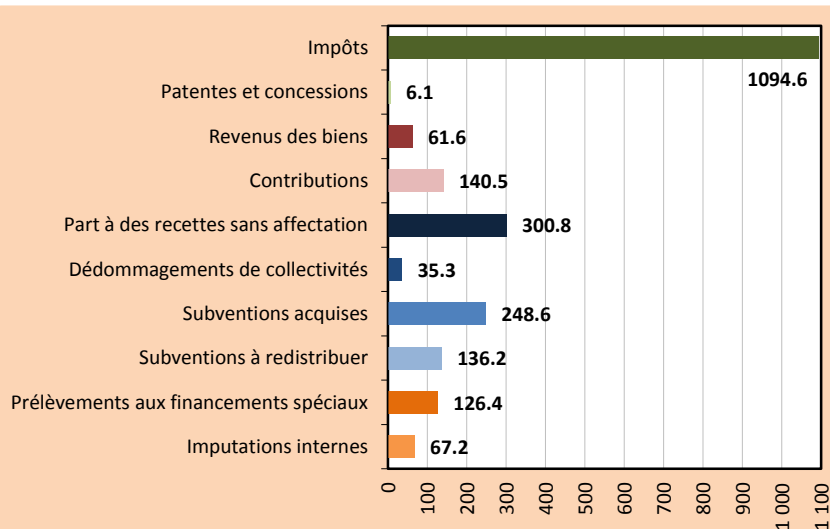
**Charges financières** (intérêts passifs + amortissements)

**Charges de transferts** (parts et contributions sans affectation + dédommagements aux collectivités + subventions accordées + subventions redistribuées)

**Autres charges** (attributions aux financements spéciaux + imputations internes)

Les variations importantes concernant la catégorie "autres charges" proviennent principalement des attributions aux financements spéciaux, notamment les provisions créées en 2013 en lien avec prévoyance.ne.

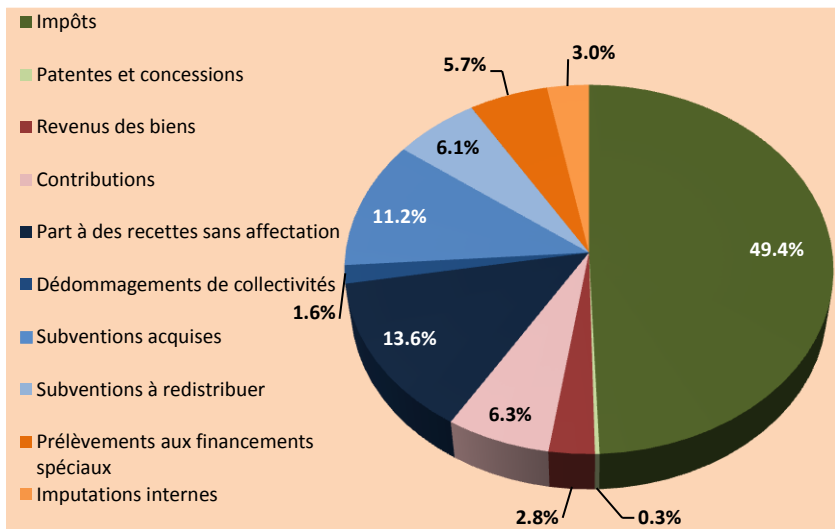
Revenus par nature du compte de fonctionnement 2014 en millions de francs



La récapitulation des revenus par nature permet d'apprécier l'importance des impôts sur les revenus de l'Etat. Ainsi, en 2014, ceux-ci se montent à 1'094,6 millions sur un total de 2'217,3 millions de francs.

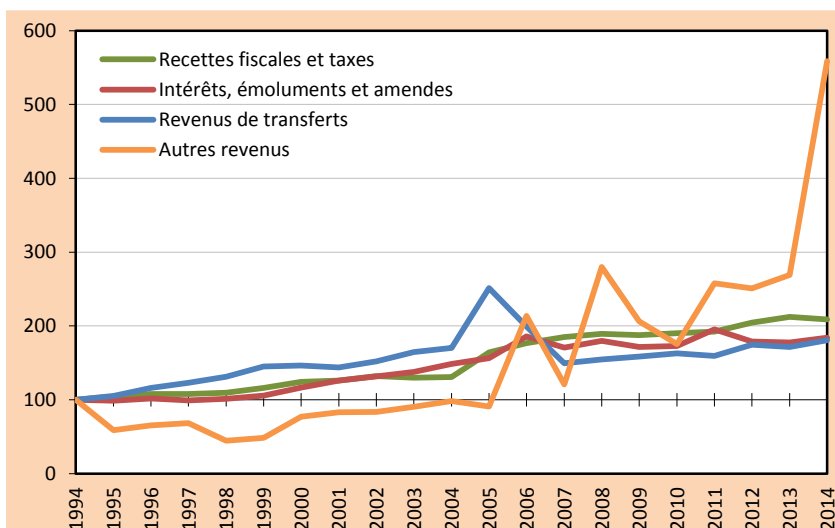
Suivent ensuite les revenus liés aux parts à des recettes (principalement fédérales) sans affectation (300,8 millions) et aux subventions acquises (248,6 millions).

Revenus par nature du compte de fonctionnement 2014 en pourcent



La récapitulation des revenus par nature en pourcent, proposée dans le graphique ci-contre, permet de bien visualiser le poids respectif des différentes rentrées financières de l'Etat. En 2014, les impôts constituent 49,4% du total des recettes.

Indice des revenus par nature (base 1994=100)



Afin de rendre la lecture du graphique plus aisée, les revenus par nature sont regroupés en quatre catégories:

**Recettes fiscales et taxes** (impôts + patentes et concessions)

**Intérêts, émoluments et amendes** (revenus des biens + contributions)

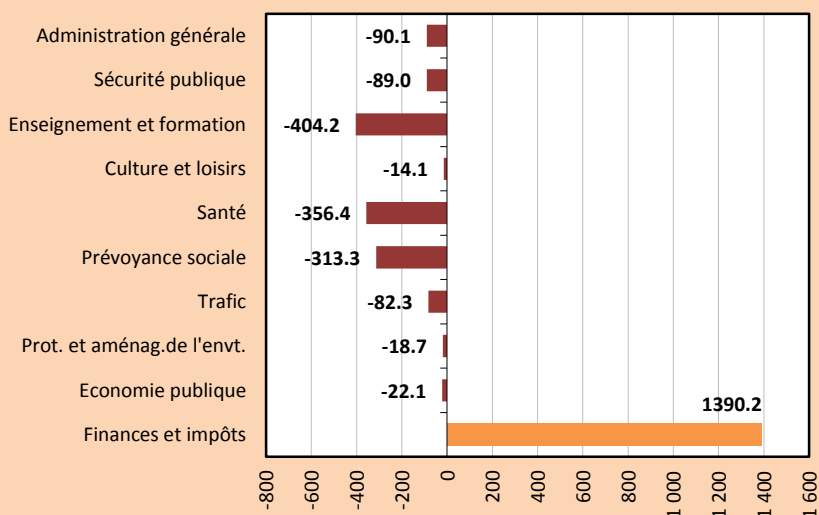
**Revenus de transferts** (part à des recettes sans affectation + dédommagements de collectivités + subventions acquises + subventions à redistribuer)

**Autres revenus** (prélèvements aux financements spéciaux + imputations internes)

L'augmentation de la catégorie "autres revenus" en 2014 provient principalement de la dissolution d'une provision à hauteur de 100 millions concernant prévoyance.ne.



Compte de fonctionnement 2014 selon la classification fonctionnelle en millions de francs



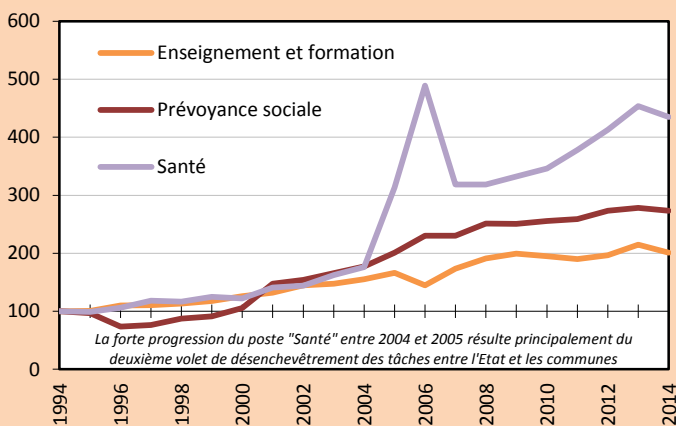
La classification fonctionnelle des charges et des revenus du compte de fonctionnement regroupe les flux financiers en fonction des missions dévolues à la collectivité publique. En Suisse, les collectivités publiques cantonales (et communales) distinguent habituellement dix groupes de tâches. A chaque rubrique budgétaire de la classification par nature (charges de personnel, biens services et marchandises, subventions, etc.) va donc correspondre un domaine fonctionnel bien précis.

Avec 404,2 millions de francs, le domaine "enseignement et formation" représente le montant des charges nettes le plus important en 2014. Suivent ensuite la santé avec 356,4 millions et la prévoyance sociale avec 313,3 millions de francs.

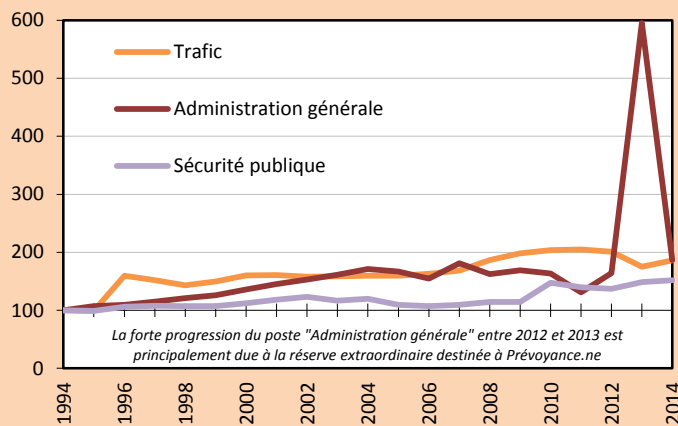
Indice des postes selon la classification fonctionnelle (base 1994=100)

Les trois domaines "Enseignement et formation", "Santé" et "Prévoyance sociale" représentent près des trois quarts des charges nettes totales de l'Etat. Les revenus nets qui sont attribués au groupe "Finances et impôts" sont par conséquent principalement affectés à ces tâches. Par rapport aux comptes 2013, le domaine "Enseignement et formation" a diminué de 26,6 millions, celui de la santé de 15,8 millions et celui de la prévoyance sociale de 5,6 millions de francs. Les écarts concernant la classification fonctionnelle doivent toujours être interprétés avec prudence étant donné les variations relatives aux financements spéciaux, qui peuvent découler sur des écarts importants (création et dissolution de provisions et réserves, attributions et prélèvements aux fonds).

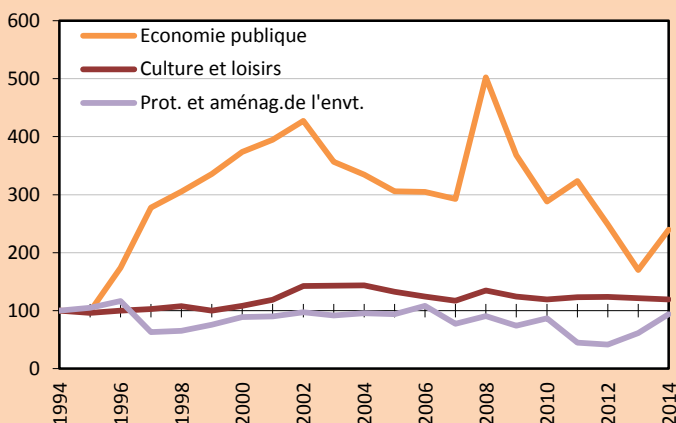
Indice des postes "enseignement et formation", "prévoyance sociale" et "santé"



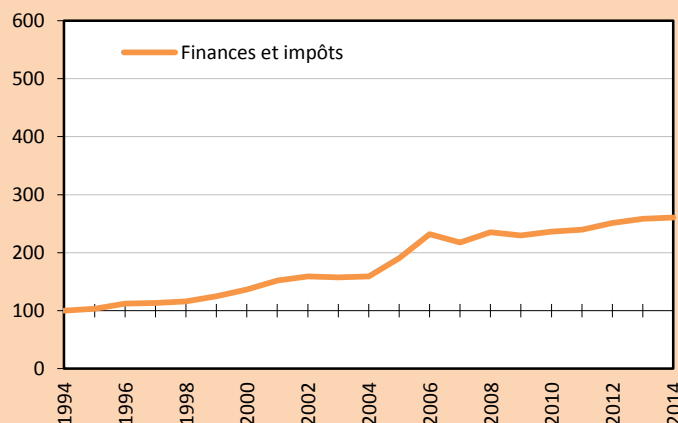
Indice des postes "trafic", "administration générale" et "sécurité publique"



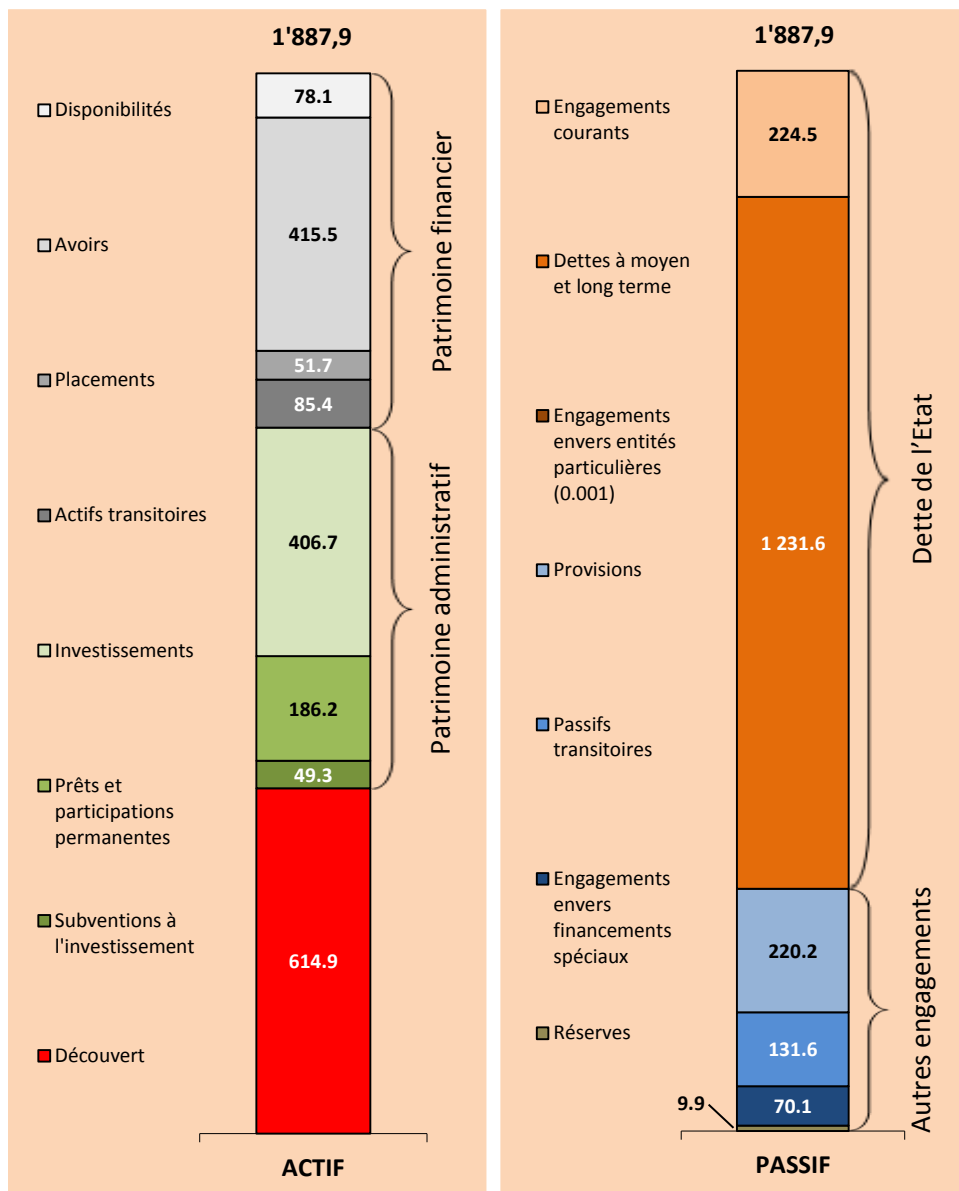
Indice des postes "économie publique", "culture et loisirs" et "protection et aménagement de l'environnement"



Indice du poste "finances et impôts"

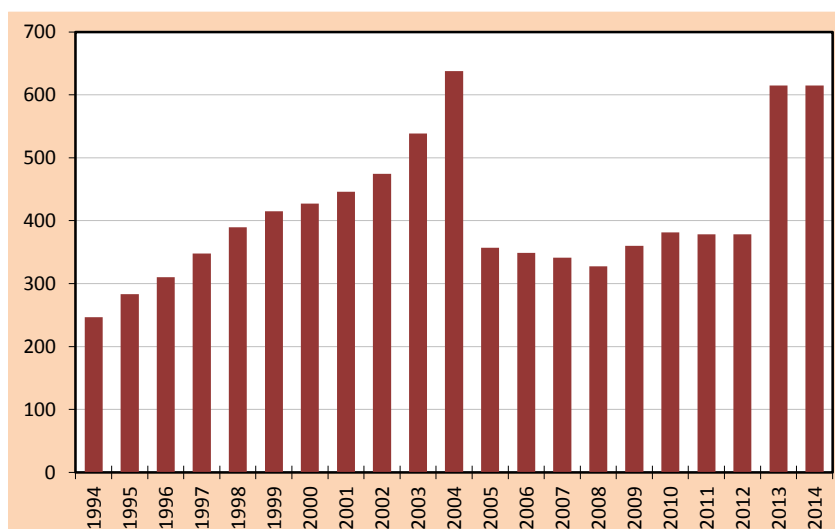


**Bilan 2014 en millions de francs**



Les engagements figurant au passif du bilan (y compris financements spéciaux et réserves) s'élèvent à 1'887,9 millions de francs en 2014. Les biens du patrimoine financier et du patrimoine administratif sont de 1'273 millions de francs. La différence aboutit donc à un découvert de 614,9 millions de francs.

**Découvert en millions de francs**



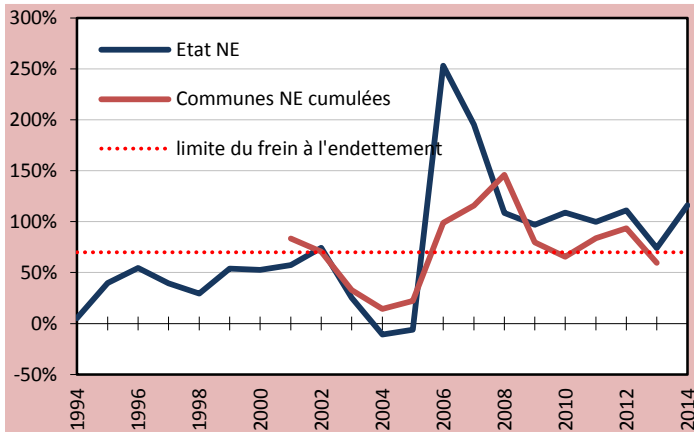
Il y a découvert au bilan lorsque les avoirs (actif) ne suffisent pas à couvrir les engagements (passif).

Le découvert figure à l'actif du bilan. Il correspond au cumul des précédentes clôtures du compte de fonctionnement.

En 2014, le découvert atteint la somme de 614,9 millions de francs, ce qui constitue une stagnation par rapport aux comptes 2013 (615 millions) et représente 32,6% du total du bilan (2013 = 29,6%).

L'augmentation entre 2012 et 2013 provient du déficit de 236 millions du compte de fonctionnement après prise en compte des provisions pour prévoyance.ne. La diminution entre 2004 et 2005 est la conséquence du versement extraordinaire réalisé par la BNS et qui a permis au canton de procéder à un amortissement du découvert.

**Degré d'autofinancement en pourcent**



En préambule précisons que le calcul des indicateurs ne tient pas compte des opérations extraordinaires de 2005 (Or BNS), 2006 (principe d'échéance) et 2013 (provisions prévoyance.ne), au contraire des données financières présentées dans la première partie de la fiche.

Le degré d'autofinancement indique la part des investissements nets qui est autofinancée. Autrement dit, c'est la part qui est financée (en plus des charges courantes du compte de fonctionnement) avec les ressources propres dégagées par la collectivité publique, sans que celle-ci ne doive recourir à l'emprunt.

En 2014, cet indicateur se chiffre à 116% pour l'Etat et est donc nettement supérieur à fixée par la limite du frein à l'endettement (minimum 70%).

Depuis son introduction en 2006, ce ratio a toujours été conforme aux exigences.

**Calcul de l'indicateur**

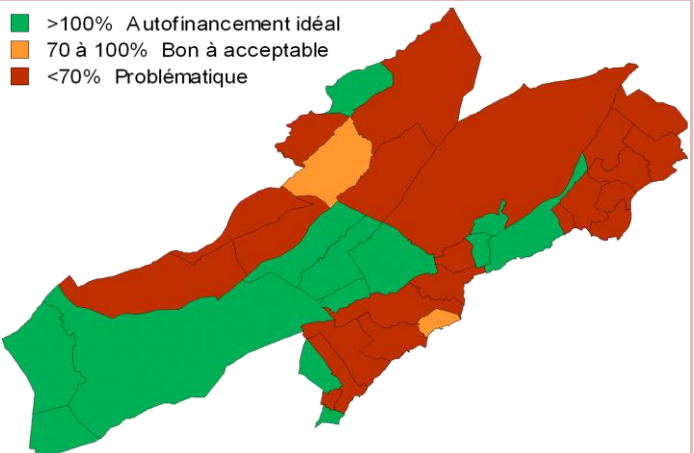
$$\frac{\text{autofinancement}}{\text{investissements nets}} \times 100$$

Autofinancement : [33 sans 330] + [4] - [3]

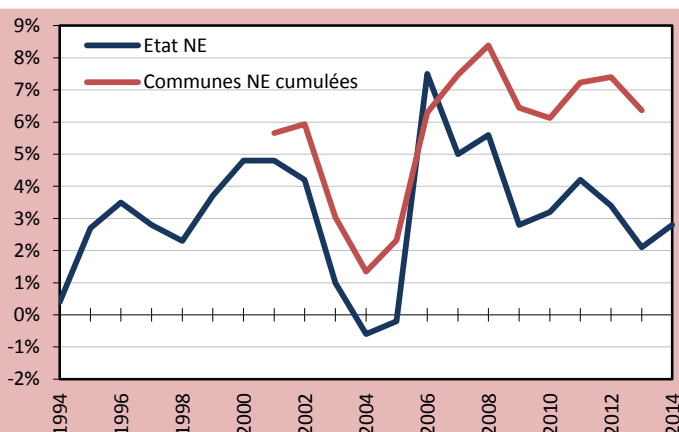
Investissements nets : dépenses – recettes d'investissements

Les références ci-dessus correspondent aux rubriques du plan comptable harmonisé (MCH1)

**Situation des communes en 2013**



**Capacité d'autofinancement en pourcent**



Cet indicateur exprime dans quelle mesure la collectivité publique peut investir en fonction de sa capacité financière. Autrement dit, il montre quelle est la part des recettes structurelles de fonctionnement disponible pour financer des investissements. Pour faire le lien avec l'indicateur précédent, on peut dire que la capacité d'autofinancement indique le potentiel d'investissement et le degré d'autofinancement ce que la collectivité publique utilise de ce potentiel.

En 2014, cet indicateur se monte à 2,8% pour l'Etat.

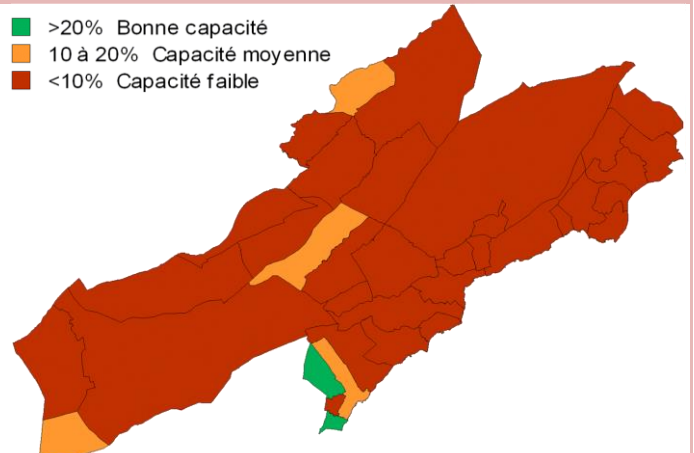
**Calcul de l'indicateur**

$$\frac{\text{autofinancement}}{\text{revenus déterminants}} \times 100$$

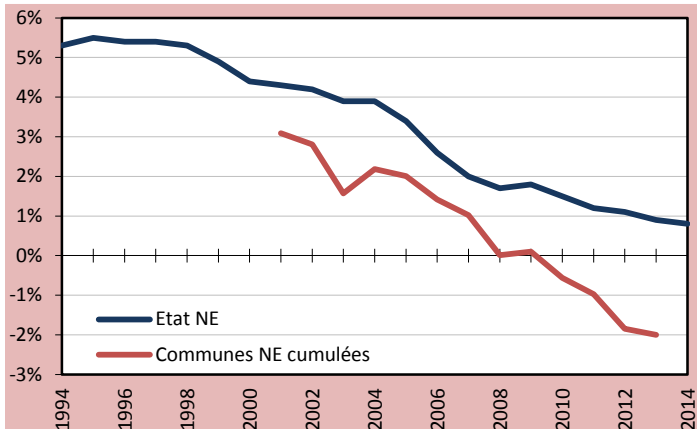
Autofinancement : [33 sans 330] + [4] - [3]

Revenus déterminants : [4] - [47] - [49]

**Situation des communes en 2013**



Quotité des intérêts en pourcent



La quotité des intérêts indique l'importance relative de l'endettement de la collectivité publique en exprimant la part des revenus que la collectivité consacre au paiement des intérêts nets. Par exemple, si la quotité des intérêts est de 3%, cela signifie que 3% des revenus (déterminants) encaissés par la collectivité publique sont utilisés pour financer les intérêts résultant principalement de emprunts conclus sur les marchés financiers (déduction faite des intérêts que la collectivité publique reçoit au titre des placements du patrimoine financier).

En 2014, cet indicateur atteint 0,8% pour l'Etat, soit le taux historiquement le plus bas ayant été constaté depuis vingt ans.

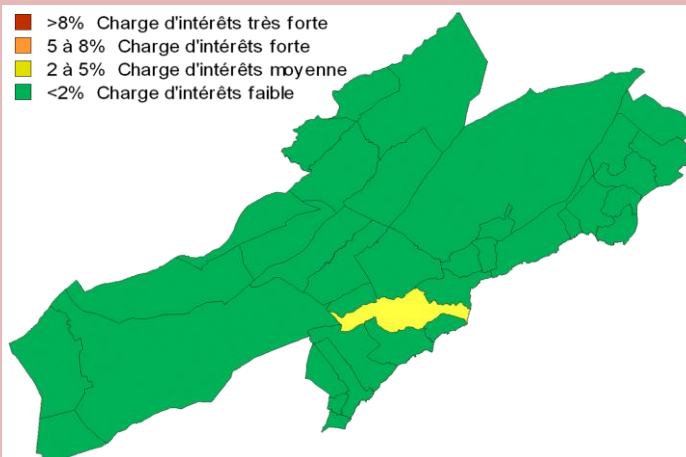
Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{intérêts nets}}{\text{revenus déterminants}} \times 100$$

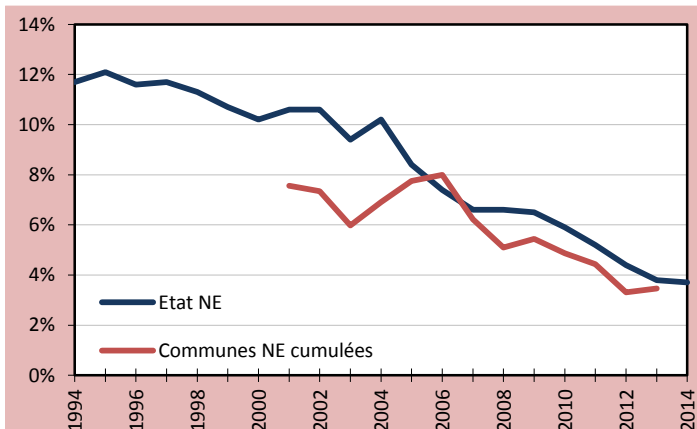
Intérêts nets : [32] - [420] - [421] - [422] - [423]  
Revenus déterminants : [4] - [47] - [49]

Situation des communes en 2013

- >8% Charge d'intérêts très forte
- 5 à 8% Charge d'intérêts forte
- 2 à 5% Charge d'intérêts moyenne
- <2% Charge d'intérêts faible



Quotité de la charge financière en pourcent



L'explication de la quotité de la charge financière est somme toute assez similaire à la quotité des intérêts, la différence étant la prise en compte des amortissements relevant du patrimoine administratif en plus des intérêts nets. L'indicateur exprime par conséquent la part des revenus (déterminants) nécessaires au financement de ces charges financières.

En 2014, cet indicateur équivaut à 3,7% pour l'Etat. Il s'agit également, à l'instar du précédent ratio, du taux le plus faible de ces vingt dernières années.

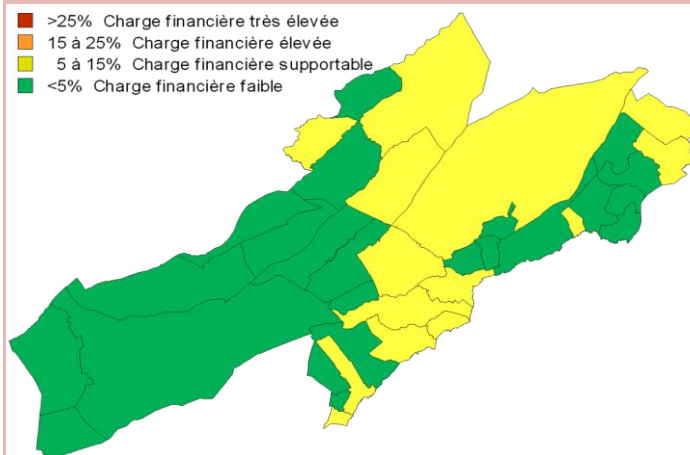
Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{amort. patr. adm.} + \text{intérêts nets}}{\text{revenus déterminants}} \times 100$$

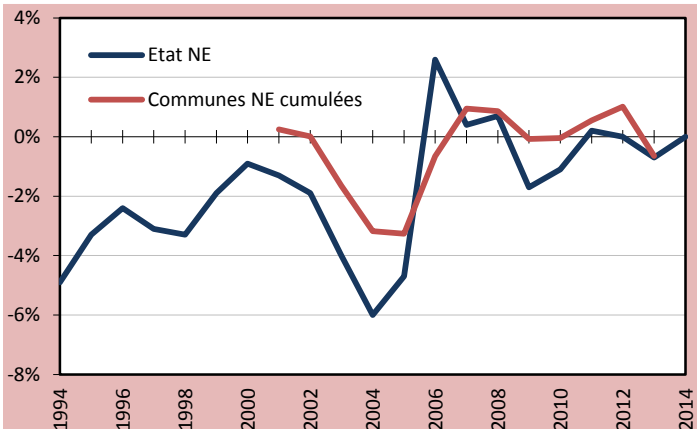
Amortissements du patrimoine administratif : [331]  
Intérêts nets : [32] - [420] - [421] - [422] - [423]  
Revenus déterminants : [4] - [47] - [49]

Situation des communes en 2013

- >25% Charge financière très élevée
- 15 à 25% Charge financière élevée
- 5 à 15% Charge financière supportable
- <5% Charge financière faible



**Degré de couverture des charges en pourcent**



Le degré de couverture des charges met en évidence un équilibre (ratio nul), un déficit (ratio négatif) ou un bénéfice (ratio positif) du compte de fonctionnement. Il permet en outre d'apprécier l'importance relative du déséquilibre. Plus le pourcentage est élevé, plus le déséquilibre est important. Ainsi, si le degré de couverture des charges est égal à -2%, cela signifie que l'excédent de charges représente 2% des charges totales. Un ratio positif caractérise une situation bénéficiaire du compte de fonctionnement.

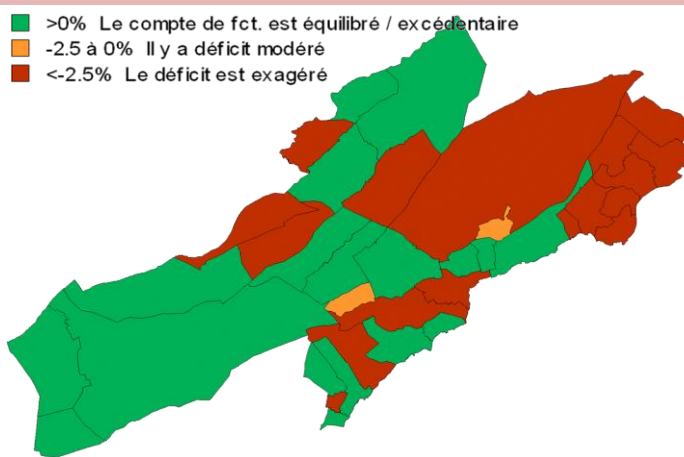
En 2014, cet indicateur est de 0%, ce qui traduit bien une situation d'équilibre du compte de fonctionnement.

**Calcul de l'indicateur**

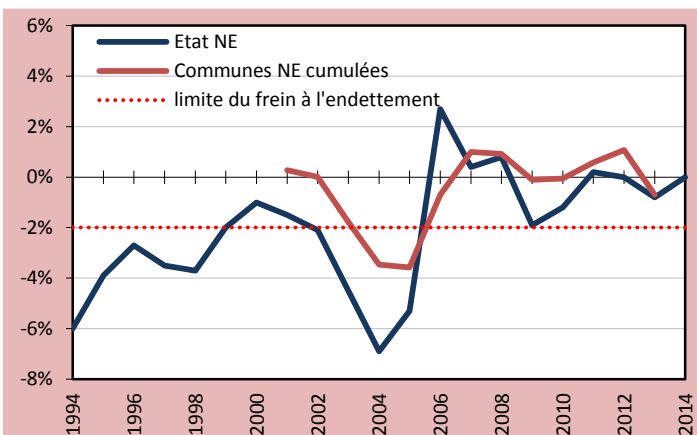
$$\frac{\text{résultat du compte de fonctionnement}}{\text{total des charges}} \times 100$$

Résultat du compte de fonctionnement : [4] - [3]  
Total des charges : [3]

**Situation des communes en 2013**



**Degré de couverture des revenus déterminants en pourcent**



Comme pour l'indicateur précédent, le degré de couverture des revenus déterminants permet d'apprécier la situation plus ou moins équilibrée du compte de fonctionnement. Au lieu de rapporter le résultat aux charges, on compare celui-ci aux revenus (sans les subventions à redistribuer et les imputations internes). Plus le pourcentage est élevé et plus le déséquilibre résultant du compte de fonctionnement est important.

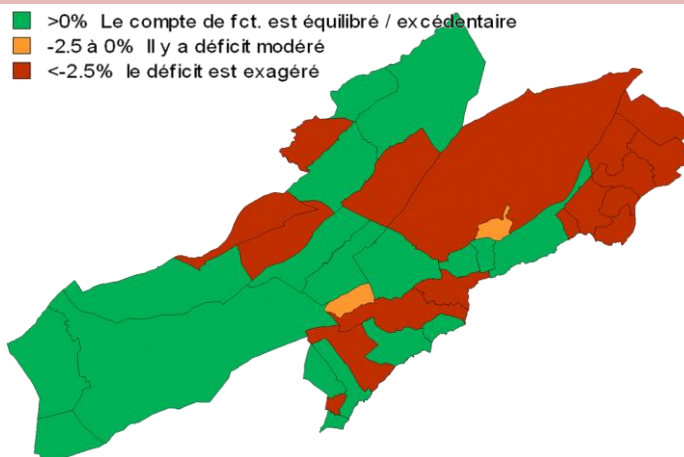
En 2014, cet indicateur se monte à 0% et est donc conforme à la limite du frein à l'endettement (en cas de déficit, celui-ci ne peut excéder 2% des revenus déterminants), comme ce fut d'ailleurs le cas depuis l'introduction de ce mécanisme en 2006.

**Calcul de l'indicateur**

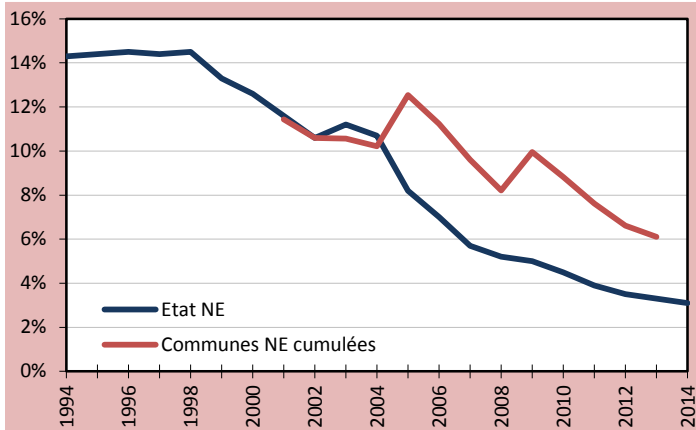
$$\frac{\text{résultat du compte de fonctionnement}}{\text{revenus déterminants}} \times 100$$

Résultat du compte de fonctionnement : [4] - [3]  
Revenus déterminants : [4] - [47] - [49]

**Situation des communes en 2013**



Poids des intérêts passifs en pourcent



Cet indicateur correspond aux intérêts passifs exprimés en pourcent des recettes fiscales directes. La totalité des intérêts passifs est prise en considération. S'agissant des recettes fiscales directes, on considère les impôts sur le revenu et la fortune versés par les personnes physiques (y compris l'impôt à la source et l'impôt concernant les frontaliers) ainsi que les impôts sur le bénéfice et le capital des sociétés.

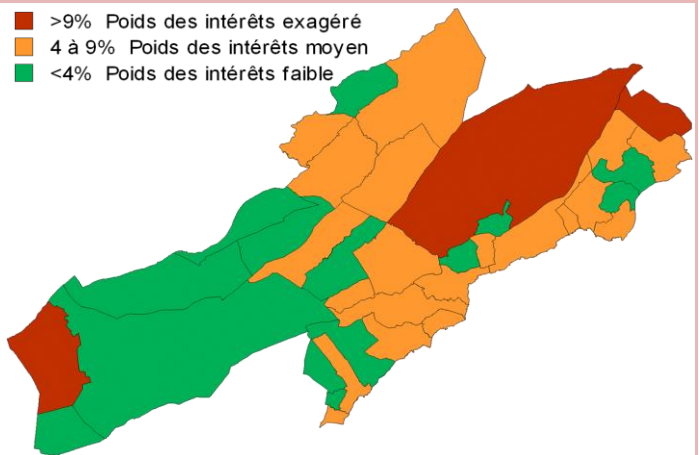
En 2014, cet indicateur atteint 3,1% pour l'Etat, ce qui constitue la proportion la plus faible de ces vingt dernières années.

Calcul de l'indicateur

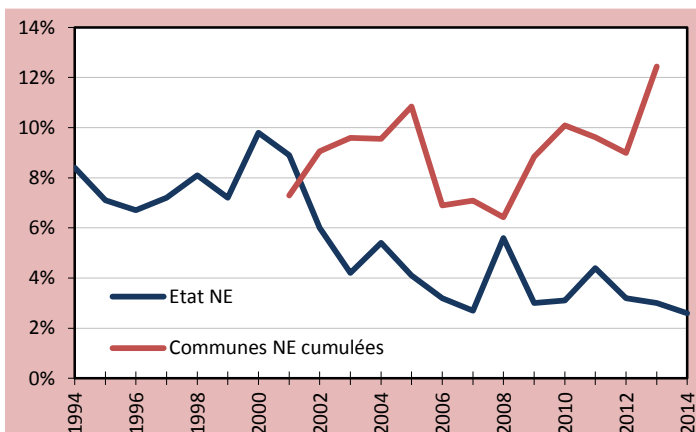
$$\frac{\text{intérêts passifs}}{\text{recettes fiscales directes}} \times 100$$

Intérêts passifs : [32]  
Recettes fiscales directes : [400] + [401]

Situation des communes en 2013



Effort d'investissement en pourcent



L'indicateur mesure l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique. Il renseigne sur l'ambition de la politique d'investissement. Plus l'indicateur est élevé, plus la collectivité publique investit dans l'acquisition ou la réalisation de biens durables. En deçà du volume idéal, la collectivité publique sous-investit. Au-delà du volume idéal, la collectivité publique sur-investit, ce qui peut caractériser un effort de rattrapage en réponse à un retard d'investissement ou une politique volontariste d'investissement.

En 2014, cet indicateur se chiffre à 2,6% pour l'Etat, ce qui traduit un niveau assez faible en matière de renouvellement et de modernisation du patrimoine.

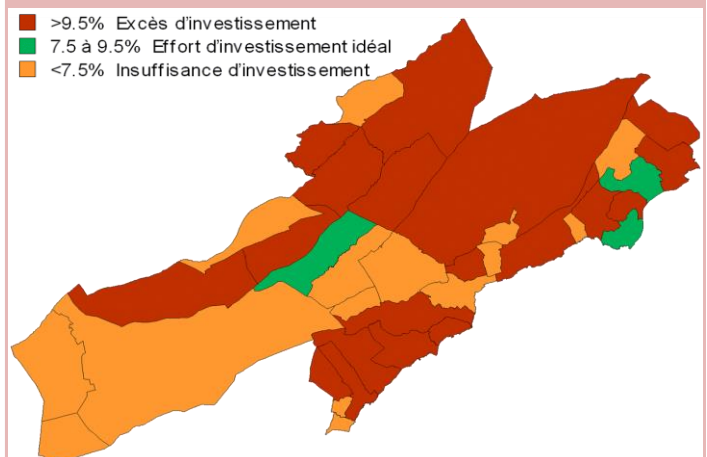
On remarque que l'effort d'investissement ne cesse de se réduire pour l'Etat depuis 10 à 12 ans, alors qu'il est en augmentation pour les communes.

Calcul de l'indicateur

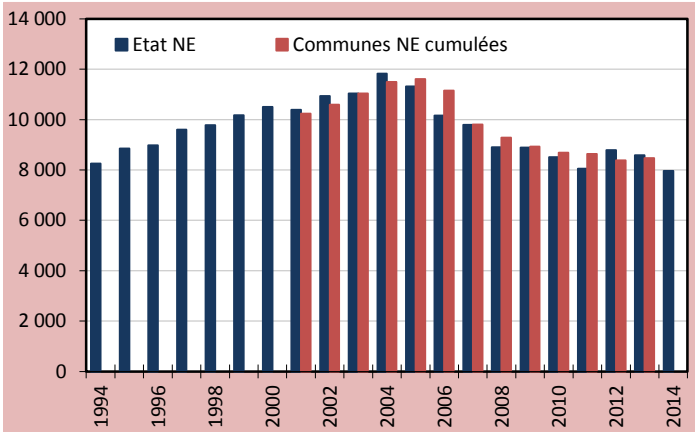
$$\frac{\text{investissements nets}}{\text{dépenses courantes}} \times 100$$

Investissements nets : Dépenses – recettes d'investissements  
Dépenses courantes : [3] - [33 sans 330] - [37] - [38] - [39]

Situation des communes en 2013



**Dettes par habitant en francs par habitant**



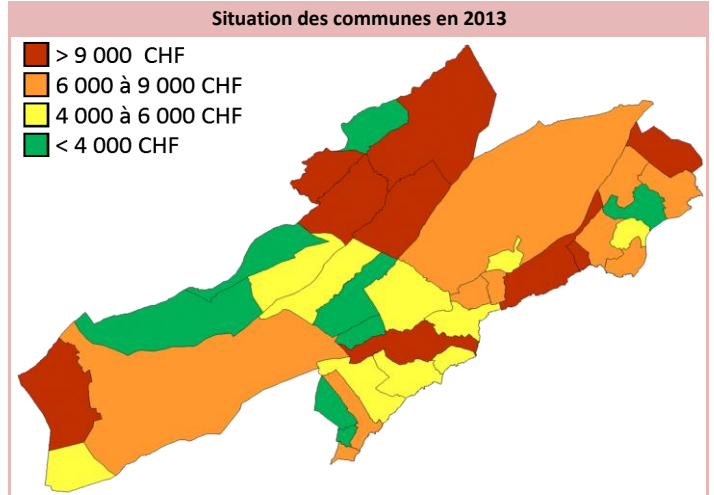
Cet indicateur correspond à la dette de la collectivité publique exprimée en francs par habitant. Le nombre d'habitants pris en considération (177'230 hab. pour 2014) est celui du recensement cantonal au 31 décembre de l'année de référence. La dette est retenue dans son sens large (1,410 milliard).

En 2014, cet indicateur se chiffre par conséquent à 7'958 francs pour l'Etat. Malgré une diminution de la dette depuis 2012, son expression par habitant est encore particulièrement élevée en regard de la situation concernant les autres cantons suisses.

**Calcul de l'indicateur**

$$\frac{\text{Dettes au sens large}}{\text{nombre d'habitants}}$$

**Dettes consolidées (passif du bilan) : [20] + [21] + [22] + [23]**  
**Nombre d'habitants : selon recensement cantonal du 31.12**



**La situation des communes**

**STATISTIQUE FINANCIERE COMMUNALE** - Boudry - ANNEE 2013 - Données fiscales

**Coefficient d'impôt communal en points**

**STATISTIQUE FINANCIERE COMMUNALE** - Boudry - ANNEE 2013 - Données financières

**Budget et comptes de fonctionnement (résultat net) en millions de francs**

**Indicateurs financiers**

**Degré de couverture des charges en pourcentage**

**Poids des intérêts passifs en pourcentage**

**Effort d'investissement en pourcentage**

**Dettes par habitant en francs**

*(Note: The above text represents the titles of the various charts and tables included in the 'La situation des communes' section.)*

Retrouvez l'ensemble des données fiscales, financières et des indicateurs financiers des 37 communes neuchâtoises sur:

[www.ne.ch/stat](http://www.ne.ch/stat)